PROCESSUS 3 : Suivi de présence en cas hybride – COURS EN PRESENTIEL et A DISTANCE

CONTEXTE : Pour chaque stagiaire inscrit à une formation, le gestionnaire de formation FOCAL doit établir différents documents, permettant le suivi de son assiduité. Cette opération est possible grâce à la participation des responsables de formation.

1- Le/la responsable de formation doit nous aviser de la mise en application de l'enseignement hybride. **Sans information de la part de la composante, FOCAL se référera aux consignes nationales**.

2- Le/la gestionnaire communique :

- Au/ à la responsable de formation : le formulaire d'**état d'assiduité, pour les enseignements assurés à distance.** Ce document sera à compléter par les enseignants. Il devra être signé et transmis par le responsable de formation au service FOCAL, à la fin de chaque mois (ou à l'issue de la formation, dans le cas de formation courte)
- au/à la stagiaire **des feuilles d'émargement** à compléter, à signer, à transmettre pour signature à l'enseignant et à remettre au service FOCAL à la fin de chaque mois (ou à l'issue de la formation, dans le cas de formation courte)

Etats d'assiduité

A renvoyer complétés par les responsables pédagogiques sur la messagerie internet mentionnée dans les feuilles d'émargement

+

Feuilles d'émargements

Si états d'assiduité et/ou feuilles d'émargements non-réceptionnés / non conformes

3a- Le/la gestionnaire contrôle les informations notées, et peut produire une **attestation de présence** / assiduité, sur la base des informations collectées

4a- Le/la gestionnaire, sur la base des feuilles d'émargement + attestation(s) d'assiduité, établit un **certificat de réalisation**, ***dès la fin de la formation***.

5a- Le/la gestionnaire tient l'ensemble de ces **documents à disposition** de tout organisme demandeur **pendant 3 ans**.

DONNEE de SORTIE a

Maintien du financement de la formation pour les stagiaires concerné(e)s

3b- Le gestionnaire se rapproche du/de la responsable de formation pour lui demander ces documents (obligation du stagiaire dans le cas d'une formation financée) – *PROCESSUS BLOQUE* tant que nous n'avons pas de documents conformes.

DONNEE de SORTIE b

STOP Financement de la formation pour les stagiaires concerné(e)s